

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine. la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Rhône-Alpes
Fort de Vaise
27, bd Antoine de Saint-Exupéry
69009 Lyon
04 37 50 35 78
rhonealpes@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur    



COMMUNE DE LE BEAGE

Le Village
07630 Le Beage
04 75 38 80 73
mairie@lebeage.fr
www.lebeage.fr

► Nos partenaires



FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration de

La Chartreuse de Bonnefoy au Béage

ARDECHE

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Restaurons la Chartreuse de Bonnefoy !

◆◆ UN PEU D'HISTOIRE...

Magnifiques ruines d'une ancienne Chartreuse situées à 1300m d'altitude, la Chartreuse de Bonnefoy est un véritable havre de paix : verdure, chants des oiseaux et ruissellement de la rivière La Veyradeyre toute proche. Les chartreux y avaient trouvé là leur désert propice à la méditation comme vous trouverez votre Eden où ressourcement, éveil des sens et apaisement seront les maîtres mots.

Ces ruines subissent malheureusement l'œuvre du temps et des intempéries, et la commune qui en est propriétaire ne peut leur offrir les soins qui leur éviteraient une destruction prochaine inévitable si rien ne se fait. Des travaux de consolidation ont été lancés ces 20 dernières années mais ils n'ont que ralenti la purge des joints que les intempéries et la végétation mettent à mal. En effet, certains d'entre eux ont totalement disparu, des creux de 50 cm ont été constatés entre les pierres qui finissent par tomber.

◆◆ LE PROJET DE RESTAURATION

Le plus gros des travaux sera donc consacré à la dévégétalisation des murs de façades et à l'injection de mortier de chaux pour éviter de nouvelles chutes de pierres. Partiellement quelques reconstructions sont envisagées afin de faire des pans de mur complets et donc plus solides et proposer à nouveau à la visite l'intérieur de la nef. Seule une première tranche de travaux sera réalisée dans un premier temps, suivant l'élan de solidarité, la seconde sera envisagée et qui sait, peut-être que d'autres pourraient suivre pour restaurer les caves qui pourraient accueillir de belles expositions et mettre à jour d'autres vestiges camouflés par l'éboulement des murs.

Montant des travaux	33 407€ HT (Deuxième tranche)
Objectif de collecte	7 000€
Début des travaux	Printemps 2022

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de La Chartreuse de Bonnefoy au Béage

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/60635

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
La Chartreuse de Bonnefoy au Béage

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____€

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Crédit photos © Fondation du patrimoine